

Cfdt:

BNP PARIBAS

20 février 2026



**Julie LEQUEUX**

Déléguée Syndicale Nationale  
06 60 68 60 35



**Cédric GRENIER**

Délégué Syndical National Adjoint  
06 67 92 25 69



**Stefan DESBOURDES**

Délégué Syndical National Adjoint  
06 68 24 35 41



**Guillemette LOISEL**

Représentante Syndicale Nord  
06 81 03 64 46



**Jasmina ZIVKOVIC**

Représentante Syndicale IDF EST  
06 98 82 50 05

# L'AIDANCE

Un sujet qui peut tous nous concerner.



## VOUS ÊTES EN SITUATION D' AIDANCE ?

La CFDT BNP Paribas négocie actuellement un accord pour vous accompagner et permettre une meilleure conciliation vie privée/vie professionnelle.

### Qu'existe-t-il chez BNP Paribas aujourd'hui ?

Opérations de **Dons de jours** au profit de salarié(e)s, parents d'enfant gravement malade.

Monétisation ou utilisation (avec abondement) de son **Compte Epargne Temps**.

**Allocation Journalière Parentale Complémentaire** versée par BNPP, en complément de l'indemnité pour congé de présence parentale.

**Jours d'absences rémunérées supplémentaires** pour hospitalisation ou rdv médicaux d'un enfant (ou conjoint) en situation de handicap.

Toutefois, la majorité de ces dispositifs, essentiellement liés à la parentalité, ne couvrent pas complètement les besoins liés à la situation d'aide.

### 1. Qu'est-ce qu'être aidant ?

- La CFDT BNP Paribas demande à l'entreprise de retenir une définition large, afin de couvrir un maximum de situations, et pouvoir compléter les dispositifs actuels.

A savoir, est considérée comme aidante, une personne qui s'occupe d'une personne dépendante (âgée, malade ou en situation de handicap).



### 2. Ce que la CFDT BNP Paribas a demandé et obtenu à date :

- ✓ **Un accompagnement financier** : Versement d'une allocation journalière complémentaire de l'entreprise de 50% en plus des allocations de la CAF ([AJPA](#), ou [AJAP](#)) afin de limiter la baisse de revenu.
- ✓ **Une organisation du travail repensée temporairement, en complément des dispositifs actuels**

- ➔ Accès à une formule de télétravail plus flexible
- ➔ Souplesse dans les jours de télétravail au sein de la même formule et/ou sur le nombre de jours sur site
- ➔ Le travail à distance (TAD) pourra compléter le dispositif

- Davantage de souplesse sur le recours au télétravail pour répondre à un besoin d'organisation personnalisée est très positif.

Cfdt:

BNP PARIBAS

Ce qui l'est moins c'est que les salariés non éligibles au télétravail (ex : tous les salariés d'agences de moins de 7 personnes) restent exclus du dispositif.

## C'est pour la Cfdt BNP Paribas une rupture d'équité de traitement des salariés au sein de notre entreprise.

Nous demandons à l'entreprise de revenir sur ce point et de considérer tous les salariés en situation d'aide de la même manière !

**Les dispositifs actuels et disponibles** : achat de temps à la carte, absences autorisées conventionnelles, temps partiel, congé sabbatique, congé de présence parentale, congé proche aidant, congé de solidarité familiale.



### ✓ Une solidarité rendue possible par des « dons » de jours de congés.

■ Les salariés en situation d'aide pourraient bénéficier de jours d'absences « offerts » par les salariés BNP Paribas dans le cadre d'une campagne de dons.

→ Regrettant le refus de l'entreprise de mettre en place des « jours d'absence autorisée » pour les salariés aidants, nous lui demandons de participer à cette solidarité en abondant chaque don de jours.



### PROCHAINE REUNION : 19 MARS

Proche aidant : Vous êtes concerné(e) ?

Faites-nous part de votre situation et demandes spécifiques !



## Les chiffres clés à connaître sur les aidants en France



**86 %**  
des aidants soutiennent principalement un membre de leur famille

**60 %**  
des aidants sont des femmes



**15\***  
millions  
d'aidants

**41 %**  
des proches ont moins de 50 ans

**80 %**  
des aidants ont moins de 65 ans

### Principales difficultés rencontrées

**53 %**  
sont salariés

**70 %**  
des aidants sont des actifs

**40 %**  
manque de temps

**31 %**  
fatigue physique

**32 %**  
complexité des démarches administratives

**47 %**  
ignorent leur statut d'aidant